

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 FEVRIER 2023

DELIBERATION N°2023.00045

MODALITE DE MISE EN OEUVRE DU FONDS CHAUFFAGE PROPRE

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 27 janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 64

Nombre de pouvoirs : 35

Nombre de voix : 99

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Pierre BERGER,
M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET,
M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS, M. Denis CHAMBE,
Mme Catherine CHAPARD, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET,
M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE,
M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Pascal GONON, Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS,
M. Rémy GUYOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,
M. Olivier LONGEON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE,
M. Gilles PERACHE, Mme Nicole PEYCELON, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Ali RASFI, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT,

RECU EN PREFECTURE

Le 14 février 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230202-D20230004510

Date de mise en ligne : 14 février 2023

Mme Nadia SEMACHE, Mme Corinne SERVANTON, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à Mme Marie-Pascale DUMAS,
Mme Françoise BERGER donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Caroline BENOUMELAZ,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Jacques GUARINOS,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à Mme Viviane COGNASSE,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Abdelouahb BAKLI,
M. Jean-Luc DEGRAIX donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,
Mme Marianne DELIAVAL donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Christian DUCCESCHI,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Pascale LACOUR donne pouvoir à Mme Catherine GROUSSON,
M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Claude LIOGIER donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
M. Julien LUYA donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. Philippe DENIS,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
M. Marc PETIT donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
Mme Christel PFISTER donne pouvoir à M. Ali RASFI,
Mme Clémence QUELENNEC donne pouvoir à M. Pierrick COURBON,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à Mme Laura CINIERI,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Julie TOKHI donne pouvoir à M. Germain COLLOMBET,
M. Jacques VALENTIN donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE,
M. Julien VASSAL donne pouvoir à Mme Audrey BERTHEAS

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Michèle BISACCIA, M. Gilles BOUDARD,
M. Henri BOUTHEON, M. Christophe CHALAND, M. André CHARBONNIER,
Mme Frédérique CHAVE, M. Martial FAUCHET, M. Jérôme GABIAUD,
M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Daniel GRAMPFORT,
M. Christian JOUVE, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, Mme Brigitte MASSON,
M. Yves MORAND, Mme Djida OUCHAOUA, M. Jean-Louis ROUSSET,
M. Christian SERVANT, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU,
M. Gérard TARDY, Mme Eliane VERGER LEGROS

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 FEVRIER 2023

MODALITE DE MISE EN OEUVRE DU FONDS CHAUFFAGE PROPRE

Saint-Etienne Métropole est engagée dans un projet de transition écologique et énergétique pour répondre à la fois aux problèmes du réchauffement climatique, d'érosion de la biodiversité et de la pollution atmosphérique. Elle a notamment acté, par délibération du Conseil Métropolitain du 03 octobre 2019, la création d'un fonds en faveur de la qualité de l'air.

Cette délibération détaille les évolutions du fonds chauffage propre présentées lors du Conseil Métropolitain du 03 octobre 2019. Celles-ci ont pour but de prendre en compte le contexte de crise énergétique et d'inflation (inciter à des travaux visant la sobriété énergétique) et d'optimiser l'utilisation du fonds en renforçant les aides sur les dispositifs les moins sollicités.

Les principales évolutions sont :

- prolongation du fonds chauffage propre jusqu'au 31 décembre 2025,
- pour les propriétaires qui passent du fioul ou du bois à la géothermie, l'aide sera rehaussée à 7 000 € par installation (au lieu de 2 000 € actuels),
- le bonus isolation pour les propriétaires souhaitant effectuer des travaux complémentaires d'isolation qui vise 25 % d'économies d'énergies sera réhaussé à 2 000 € (actuellement à 500 €),
- la mise en place d'un «super bonus» avec une aide de 10 000 € pour les travaux complémentaires d'isolation permettant d'atteindre un niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC).

Toutes les aides du fonds chauffage propre seront plafonnées à 50 % du montant TTC des travaux. Par ailleurs, le cumul des aides (coup de pouce CEE...) sera plafonné à 80 % du montant TTC des travaux.

Initialement ce fonds était doté de 2 800 000 € cofinancés à 50 % par Saint-Etienne Métropole et 50 % par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. La Région a arrêté ses aides qualité de l'air à destination des Métropoles. Sa participation est ramenée à 462 000 €. La Métropole a décidé de compenser à hauteur de 462 000 € ce désengagement portant sa participation à 1 862 000 €.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **acte les évolutions du fonds chauffage propre.**
- **la dépense correspondante sera imputée à l'opération n°306 du budget DDUR des exercices 2023, 2024 et 2025.**

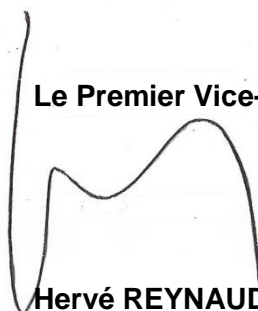
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,**



Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD

Synthèse des aides aux particuliers pour le fonds chauffage propre

Nouvelle installation	Ancienne installation	
	Chaudière Fioul ou bois avant 2002	Poêle à Bois
Gaz	850 € / logement pour le collectif * 650 € pour le logement individuel *	
Réseau de chaleur	1 050 € / logement pour le collectif	
Poêle à Bois ou chaudière à bois		1 050 €
Géothermie	7 000 €	
Pompe à chaleur	1 000 €	
Aide complémentaire pour les travaux d'isolation des propriétaires ayant changés leur chaudière ou poêle permettant 25% d'économie d'énergie	2 000 €	
Super bonus : aide complémentaire au changement de système de chauffage pour les travaux d'isolation permettant d'atteindre le niveau BBC	10 000 €	

* Suite à la convention Saint-Etienne Métropole / GRDF, pour les installations nécessitant un raccordement au réseau de gaz, GRDF complète l'aide de Saint-Etienne Métropole avec 200 € par logement dans le collectif et 400 € pour le logement individuel. L'aide totale est alors de 1 050 € / logement.